

Rapport

du budget

primitif 2022



SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3
Présentation générale	5
1. Les grandes masses budgétaires	5
2. L'épargne	5
3. Le niveau d'endettement	6
4. La prospective	7
1. Budget Principal Ville : présentation analytique	8
1.1 Section de fonctionnement	8
1.1.1 Les ressources du budget primitif 2022	8
A - Produits des services et du domaine	8
B - Impôts et taxes	9
C - Dotations, subventions et participations	10
D - Autres produits de gestion courante	10
E - Atténuation de charges	11
F - Autres produits	11
1.1.2 Les dépenses du budget primitif 2022	12
A - Charges à caractère général	12
B - Charges de personnel	13
C - Autres charges de gestion courante	13
D - Charges financières	15
E - Charges exceptionnelles	15
F - Virement à la section d'investissement et amortissement	15
1.2 Section d'investissement	15
1.2.1 Recettes	15
1.2.2 Dépenses	16
2. Budgets annexes	22
2.1 Budget Parcs de stationnement	22
2.1.1 Section de fonctionnement	22
A - Produits	22
B - Charges	23
2.1.2 Section d'investissement	23
2.2 Budget Restaurants	24
2.2.1 Section de fonctionnement	24
A - Produits	24
B - Charges	25
2.2.2 Section d'investissement	25
2.3 Budget Lotissements d'habitation	26

PRÉAMBULE

Le budget 2022 est un budget ambitieux, sérieux et prudent.

Ambitieux car ce sont plus de 27,7M€ d'investissements au service des Vannetais et Vannetaises en 2022, et plus de 135M€ d'ici 2026, pour rénover, créer et continuer de faire évoluer notre ville.

Ainsi à titre d'exemple, en 2022, la Municipalité lance un programme majeur pour mettre en LED l'ensemble de l'éclairage public. Avec 1,9M€ en 2022 et la même somme en 2023, tous les luminaires seront changés, permettant à la Ville d'économiser 200 000 € par an sur sa facture énergétique. 2,5M€ complémentaires investis entre 2024 et 2026 permettront également de renouveler les armoires électriques afin d'améliorer la gestion à distance de l'éclairage public et de poser les bases de la Ville intelligente. Ce programme ambitieux est rendu possible par un partenariat étroit avec la caisse des dépôts permettant d'obtenir des financements attractifs. La Ville rentabilise cet investissement d'avenir à partir de 12 ans.

Près de 3,8 M€ seront investis pour améliorer l'espace public et 400 000 € annuels seront dédiés à l'amélioration et l'entretien du patrimoine scolaire. Le budget 2022 nous permet également de maintenir notre ambition sur le budget participatif avec 200 000 € alloués au financement de projets des habitants. La modernisation de l'administration sera accélérée avec près d'1M€ investis tant sur le matériel informatique que sur le développement du numérique.

Des projets d'investissement d'envergure seront lancés avec 500 000 € investis sur le Hangar culturel, 1,1M€ sur le nouveau musée de l'Herminie et 3,5M€ sur une nouvelle tribune pour le stade de la Rabine et l'acquisition du foncier de la Rive gauche. Les premiers investissements seront également réalisés pour la rénovation du groupe scolaire Kerniol. 2022 permettra aussi la poursuite de projets emblématiques du mandat tels que le mail de la Rabine et la finalisation de l'opération Saint Yves.

En fonctionnement, des actions emblématiques seront menées telles que l'organisation des assises du sport et de celles de la culture, l'évaluation du contrat de ville, le lancement du « Territoire zéro chômeurs », la poursuite du plan d'actions égalité femmes hommes et le maintien des subventions aux associations dans un contexte où leur intervention sur le territoire est plus que jamais nécessaire.

Le budget 2022 comporte enfin un certain nombre de mesure en matière de ressources humaines. Près de 800 000 € supplémentaires financent des mesures réglementaires d'amélioration du pouvoir d'achat (revalorisation des grilles, indemnité inflation, instauration d'une taxe d'apprentissage, mise en place d'un complément indemnitaire annuel, ...). 400 000 € permettent de financer les décisions prises en 2021 telles que la création de poste d'acheteur pour optimiser nos commandes, un animateur de démocratie participative, l'augmentation de nos capacités d'accueil des capucines, ... Près de 200 000 € complémentaires accompagneront de nouvelles décisions telles que la création d'un poste supplémentaire de policier municipal, le régisseur des collections du futur musée de l'Herminie, d'un référent santé dans les crèches, le remplacement d'un directeur de la vie locale ou encore d'un agent de production horticole.

Cette ambition pour la Ville de Vannes est rendue possible par le sérieux avec lequel est pilotée notre trajectoire financière. Ainsi, malgré un contexte de tension, la situation financière de la ville est saine et continue de s'améliorer. La dette est stabilisée après plusieurs années de désendettement, ce qui permet de maintenir une capacité de désendettement inférieure à 6 années, largement en dessous des seuils d'alertes. La bonne gestion menée depuis plusieurs années offre un niveau d'autofinancement qui permet de répondre à l'ambition de la Municipalité pour le service public.

Enfin, l'élaboration du budget 2022 a été guidée par la **prudence**. Des décisions gouvernementales sont attendues post élections sur la contribution des collectivités territoriales à l'effort financier national. Par ailleurs, les effets de la crise sanitaire, s'ils sont en partie intégrés dans les équilibres budgétaires, continuent à représenter une inconnue sur l'ensemble de ses conséquences pour la Ville.

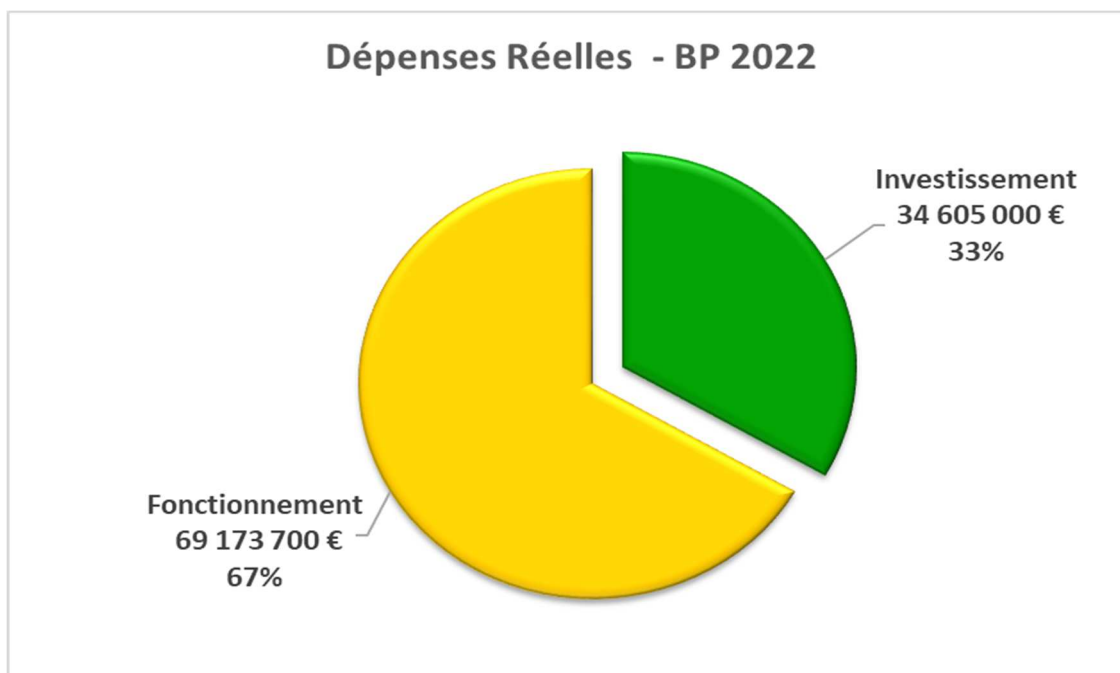
Il est à noter que ce budget 2022 sera le premier budget voté suivant la nomenclature budgétaire et comptable M57 qui vise à l'amélioration de la transparence des comptes publics par une harmonisation des nomenclatures des collectivités territoriales.

Présentation générale

1- Les grandes masses budgétaires

Le Budget 2022 total est consolidé à hauteur de 124 852 525 € dont 4 488 525 € pour les budgets annexes.

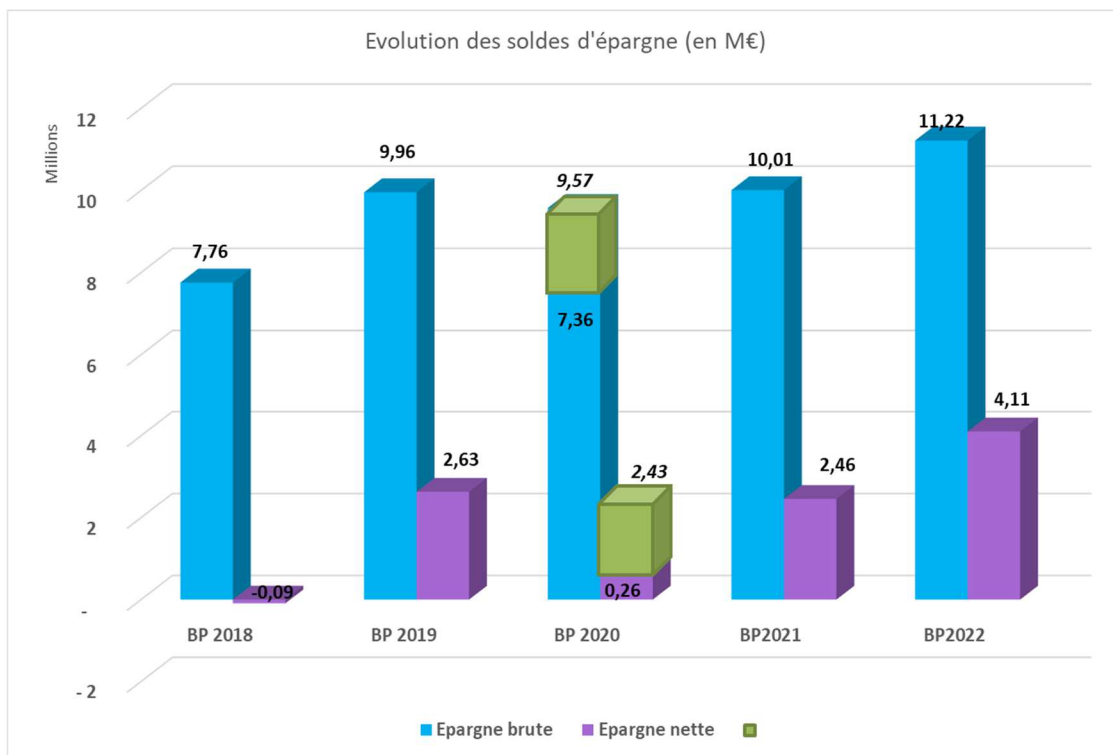
Le Budget principal présente une section de fonctionnement à hauteur de 82 274 000 € et une section d'investissement à 38 090 000 € (toutes opérations confondues).



2- L'épargne

En ce début de mandat, l'épargne brute est prévue à hauteur de 11 215 300 €, en augmentation de 1 207 300 € par rapport à 2021.

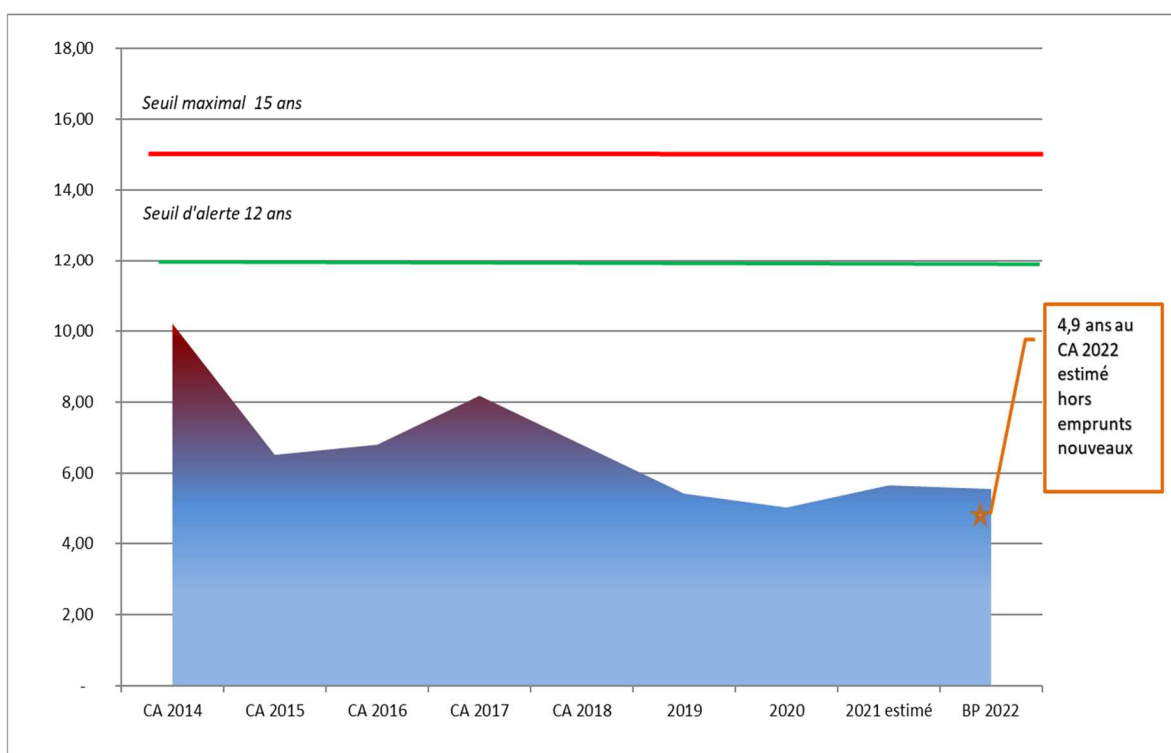
En corollaire, l'épargne nette présente également un niveau augmenté avec un montant de 4 105 300 € (2 458 000 € au BP 2021).



3- Le niveau d'endettement

En ce début de mandat, l'encours de dette tous budgets confondus est au 1^{er} janvier 2022 de 65 108 510 € HT dont 62 246 444 € HT pour le budget principal.

La capacité de désendettement du budget principal (Encours de dette/Epargne Brute) se situe désormais à 5,55 ans au BP (hors cession 024).



4- La prospective pour les années à venir

La situation financière de la Ville est saine ainsi que l'atteste les indicateurs financiers. Cependant, les mesures gouvernementales qui ne manqueront d'être retenues pour le redressement des comptes publics affecteront nos résultats.

L'objectif cible reste identique à 2021, à savoir le maintien d'une épargne brute forte à 10M€ en fin de mandat. En cas de dégradation par le biais de décisions gouvernementales, les mesures nécessaires seraient prises pour assurer la pérennité de la situation financière de la ville par une épargne soutenue et un endettement raisonné.

La tenue de ces indicateurs permettra d'atteindre l'objectif d'un programme d'investissement ambitieux par la réalisation annuelle moyenne de 26 M€, une volonté forte pour ce mandat.

1. Budget principal Ville : présentation analytique

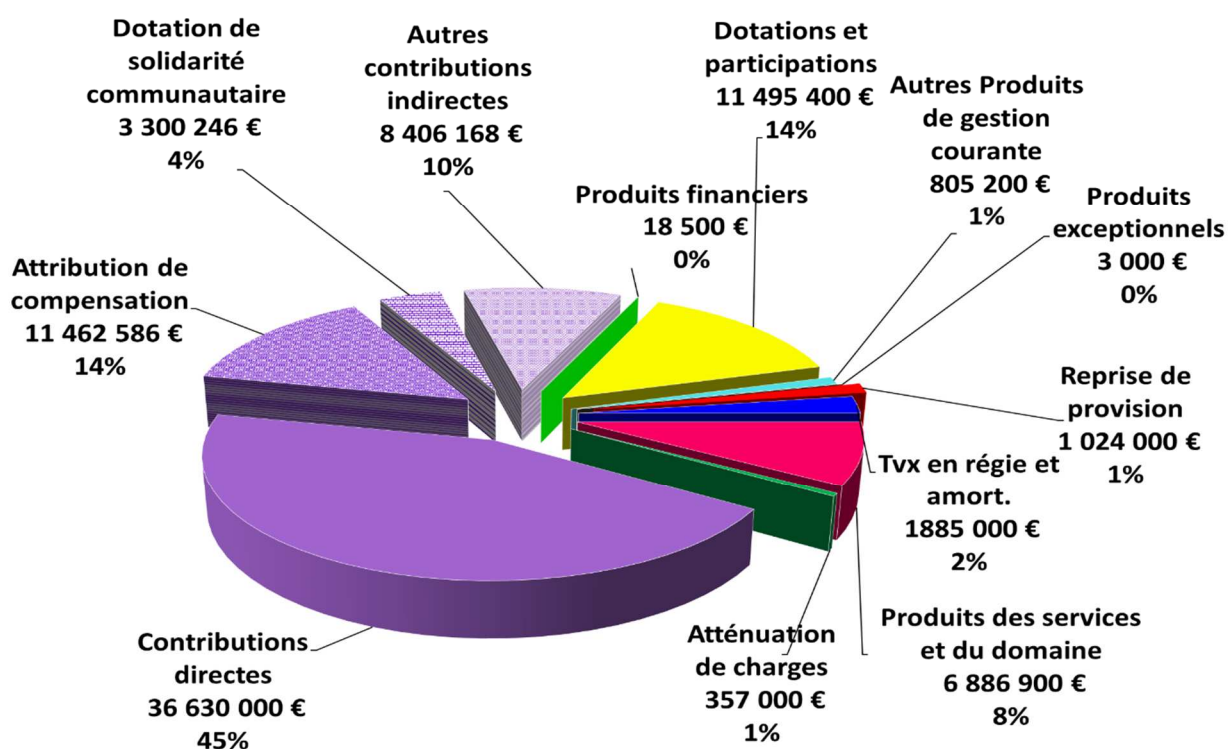
1.1 Section de fonctionnement : 82 274 000 €

1.1.1 Les ressources du budget primitif 2022

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 80 389 000 € en hausse par rapport au BP 2021 (+ 3 039 000 € soit +3,93 %). Cette augmentation est principalement portée par la fiscalité directe via la dynamique des bases, les taux restant constants. Par ailleurs, ces recettes sont impactées à la hausse par l'inscription dès le budget primitif d'une reprise de provision, habituellement opérée lors de la dernière décision modificative.

Les recettes d'ordre s'élèvent à 1 885 000 € soit une augmentation de 40 000 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 82 274 000 €



A. Produits des services et du domaine (Chapitre 70)

Ce chapitre s'élève à 6 886 900 € contre 6 962 000 € au BP 2021, en très légère baisse de 75 100 € (- 1,08 %).

De manière globale, on notera une légère reprise des recettes usagers (2 230 050 € en 2022 pour 2 163 500 € en 2021), atténuée en 2021 en raison de l'impact de la Covid -19.

Le produit provenant des services aux usagers représente désormais 2,7% des recettes réelles de fonctionnement (2,8% au BP 2021).

Au BP 2022, est également inscrit le remboursement par l'agglomération de charges (fluides) et de prestations pour un montant de 535 000 €, relatif aux compétences transférées (piscines, zones d'activités économiques, eau et assainissement).

Par ailleurs, l'ensemble des remboursements des budgets annexes au budget principal est inscrit au chapitre 70 pour un montant 2022 de 1 234 500 € (contre 1 246 000 € au BP 2021). Il s'agit des frais de personnel directement liés à l'activité, des frais de structure, des prestations effectuées par les ateliers municipaux (CTM) ou encore des fournitures prises au magasin du CTM pour les budgets des restaurants municipaux et des parkings,

B. Impôts et taxes

Le produit de la fiscalité directe est inscrit pour un montant de 36 630 000 €. Il est en hausse de 5,1% par rapport au BP 2021.

Les taux des taxes « ménages » de notre ville sont restés inchangés depuis l'an 2000 et figurent parmi les taux les plus bas des villes comparables.

Cette augmentation s'explique par une revalorisation moyenne des bases à hauteur de +2,7%. La part de revalorisation des bases d'habitation, +3,4%, sera particulièrement élevée du fait d'une inflation importante fin 2021. La revalorisation des bases des locaux professionnels révisés, qui évolue en fonction des loyers, se limitera à environ +0,70%.

Par ailleurs, la variation physique des bases sur le territoire, estimée à +2,5%, reste très dynamique. Elle comprend principalement les nouveaux logements et locaux professionnels, les extensions, et les retours à imposition de locaux temporairement exonérés.

La réforme fiscale de la taxe d'habitation a permis à 74% des contribuables vannetais en résidence principale de ne plus payer la taxe d'habitation en 2021. Les 26% restants ont pu bénéficier d'un dégrèvement de 30%. Pour la commune, la réforme a engendré en 2021 la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales à laquelle s'est substituée le transfert de la taxe foncière sur le bâti du Département. Le taux communal est ainsi passé de 18,42% à 33,68% sans incidence pour le contribuable. Ce transfert ne suffisant pas à compenser totalement la perte de la taxe d'habitation, l'Etat va verser à la commune une compensation d'un montant estimé à 2 895 000 € pour l'année 2022.

La Dotation de Solidarité Communautaire s'inscrit dans la logique du pacte fiscal et financier déterminé par l'Agglomération. Le montant 2022 (3 300 246 €) est donc en baisse de 133 321 €. En l'absence de nouveau transfert de charges, l'attribution de compensation s'élèvera à 11 462 586 € pour 2022 à l'instar de 2021.

Les autres impôts et taxes, prévus pour un montant global de 8 406 168 €, sont en hausse globale de 6% (+ 480 321 €) par rapport au BP 2021 compte tenu de l'évolution différenciée sur les postes suivants :

- **Le produit des droits de mutation** (4 000 000 € contre 3 700 000 € au BP 2021) ;
- **Le produit des jeux** a été budgété à 1 000 000 € à l'identique du budget 2021 ;

- **La taxe sur l'électricité** est inscrite pour un montant de 1 100 000 € (1 140 000 € BP 2021).

C. Dotations, subventions et participations

Ce chapitre s'élève à 11 495 400 €, soit en hausse très modérée de 42 400 € (+0,4%) par rapport au BP 2021.

Ce chapitre comprend :

- **La dotation forfaitaire** (part principale de la dotation globale de fonctionnement) inscrite pour un montant de 4 770 000 € (4 830 000 € au BP 2021). La diminution de 60 000 € correspond principalement à l'écrêtement dû à la péréquation entre collectivités ;
- **La dotation de solidarité urbaine et de cohésion** revalorisée de 3,5% pour un montant de 1 280 000 € (soit +40 000 € par rapport au BP 2021) ;
- **La dotation nationale de péréquation** (690 000 €) est en baisse de 40 000 € (730 000€ au BP 2021) conformément à la prescription de la Loi de Finances pour 2022 ;

Ces trois dotations constituant la dotation globale de fonctionnement feront éventuellement l'objet d'un ajustement ultérieur dans le cadre d'un prochain document budgétaire lorsque leurs montants définitifs seront notifiés.

Les allocations compensatrices de l'État pour la fiscalité directe, estimées à un montant de 491 000 € sont en baisse de 20% (- 121 700 €) par rapport aux crédits prévus au BP 2021. En effet, la compensation de taxe d'habitation a été supprimée. La compensation pour la taxe foncière est, en revanche, augmentée de la part départementale.

- **La compensation au titre de la suppression de l'impôt sur les spectacles** est stable depuis sa création en 2016. Pour 2022, un montant prévisionnel de 74 730 € est inscrit ;
- **Les subventions diverses de fonctionnement** (État, Région, Département et autres organismes comme la CAF) inscrites pour un montant de 4 189 670 € sont en hausse de 5,5 % (+ 224 104 €) du fait d'une revalorisation des prestations CAF au niveau des crédits perçus.

D. Autres produits de gestion courante

Ce poste dont le montant s'élève à 805 200 € (en hausse de 46 200 €) concerne principalement les loyers et les reversements des délégations de services publics (Camping/Casino/Parc Chorus/Fourrière). Du fait de la mise en œuvre de la nomenclature M57, les produits exceptionnels ont été en grande partie basculés vers le chapitre 75, produits de gestion courantes.

E. Atténuation de charges

Ce poste comprend les variations de stock (230 000 €) et les remboursements de frais de personnel et des charges de sécurité sociale (127 000 €).

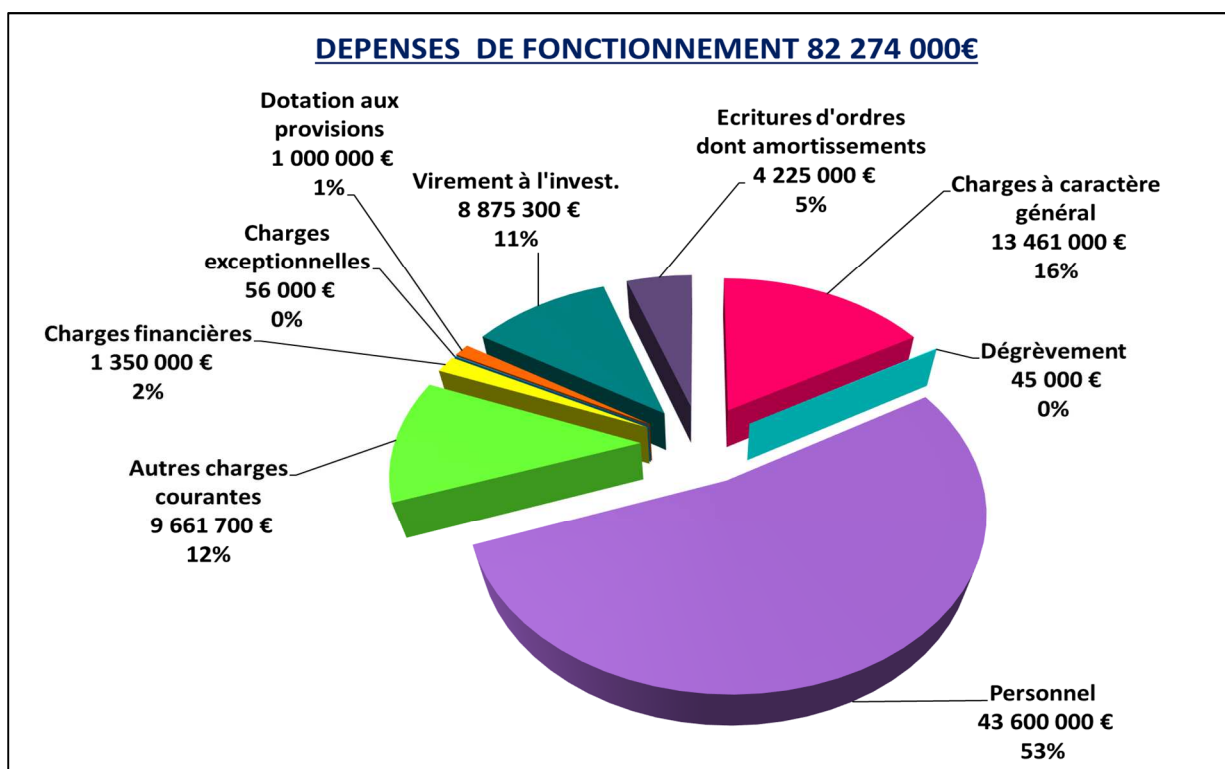
Le montant inscrit est de 357 000 € soit de 9,8 % supérieur au montant du BP 2021. La différence provient d'un réajustement du crédit relatif au variation de stock.

Les recettes de gestion décrites ci-dessus (A à E) (composées des produits des services et du domaine, des remboursements de charges de personnel, des impôts et taxes, des dotations, subventions, participations et des autres charges de gestion courante, soit la quasi-totalité des recettes) **augmentent de 2,8% par rapport au BP 2021.**

F. Autres Produits

- **Les produits financiers** au chapitre 76 sont inscrits à hauteur de 18 500 €. Ils concernent le remboursement par l'Agglomération des emprunts relatifs au haut débit, à l'aérodrome et aux piscines.
- **Les produits exceptionnels** au chapitre 77 ne concerne désormais plus que les mandats annulés sur exercice antérieur pour 3 000 €, au titre des inscriptions budgétaires. Les écritures relatives aux cessions seront également conservées en réalisation sur ce chapitre.
- **Reprise de provision** : Une reprise de provision est désormais inscrite annuellement afin de couvrir les admissions en non-valeurs présentées par le comptable public. La totalité des provisions est reprise en recette. En dépenses, une provision est reconstituée, augmentée des nécessités de provision de l'année et déduction faite des admissions en non-valeur de l'année. Pour 2022, 1 024 000 € sont prévus à cet effet en recette, contre 1 000 000 € en dépenses.

1.1.2 Les dépenses du budget primitif 2022



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 69 173 700 € contre 67 342 000 € au BP 2021 soit une hausse globale de 2,72%. Les dépenses d'ordre s'élèvent à 13 100 300 € ; pour mémoire, elles s'élevaient à 11 853 000 € en 2021. Ces augmentations s'expliquent par les inscriptions en dépenses et recettes de la mécanique des reprises et reconstitution de provisions dès le budget primitif.

A. Charges à caractère général

Ce chapitre regroupe principalement les dépenses de consommables et petites fournitures, d'énergie et de fluides, les locations, l'entretien du patrimoine, les assurances, les honoraires, les frais de télécommunications et l'ensemble des prestations de service ainsi que les rémunérations d'intermédiaires.

Le chapitre des charges à caractère général est budgété pour 13 461 000 €. Il est en augmentation de 216 000 € par rapport au BP 2021 (soit +1,6 %).

Parmi les évolutions sur les postes de frais généraux de ce budget 2022, on peut relever :

- Une baisse de 64 900 € prévue pour les dépenses liées aux nettoyage des locaux. Les charges induites par la crise sanitaire ont été intégrée par redéploiement dans l'activité des prestations d'entretien des locaux des services de la collectivité ;

- Les frais de maintenance en augmentation de 81 080 € en raison principalement des frais liés à la vidéosurveillance (+ 37 000 €) et de l'entretien des bâtiments municipaux (+ 57 000 €) ;
- L'entretien du parc automobile est en augmentation de 46 000 € pour tenir compte des réalisations 2021 afin de maintenir notre parc tout en assurant en parallèle des budgets d'investissement pour en assurer le renouvellement ;
- Le compte 6228 relatif aux rémunérations des prestations externes est en augmentation de 256 770 € avec le retour aux inscriptions pré-crise sanitaire pour l'événementiel et l'intégration d'une prestation d'évaluation du contrat de Ville ;
- Une baisse des crédits inscrits pour les fluides soit - 245 000 € par rapport au BP 2021 traduisant la politique volontariste d'économie d'énergie, notamment par la mise en œuvre du changement de gestion de l'éclairage public.

B. Charges de personnel

Avec une inscription au budget primitif 2022 de 43 600 000 € (premier poste de dépense du budget), ce chapitre connaît une augmentation de + 1,63 % par rapport au BP 2021.

Parmi les éléments de variation, l'indicateur G.V.T. (Glissement Vieillesse Technicité) représentant les avancements de grade et d'échelon correspond à une enveloppe de 290 000 € (- 65 000 € par rapport au BP 2021).

420 000 € de dépenses supplémentaires sont directement liées aux décisions de l'Etat (refonte des grilles de rémunération des agents de catégorie C, indemnité inflation, taxe d'apprentissage)

Une enveloppe de 100 000 € est prévue pour la 1^{ère} application du Complément Indemnitaire Annuel.

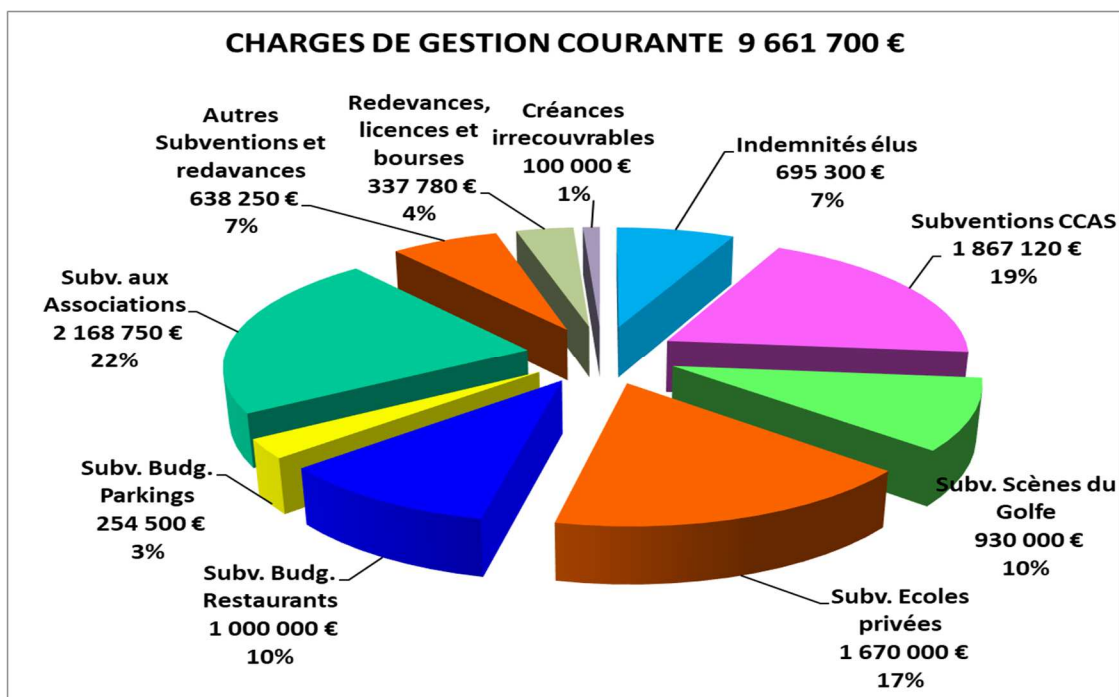
Enfin, la variation des effectifs représente 620 000 € de dépenses supplémentaires dont 405 000 € de report 2021. Plusieurs postes seront à pourvoir comme 1 poste de policier municipal, 1 régisseur des collections au musée des beaux-arts pour préparer l'ouverture du futur musée de l'Hermine, plusieurs postes au sein de la crèche des Capucines pour accompagner l'augmentation du nombre de berceaux, le remplacement d'un poste de directeur de la vie locale ou encore un agent de production horticole.

C. Autres charges de gestion courante

Ce chapitre regroupe les subventions, les indemnités et frais de mission des élus, les pertes sur créances irrécouvrables, ainsi que le déficit du budget annexe des restaurants municipaux, dont l'activité revêt un caractère administratif.

De plus, selon la nomenclature M57, ce chapitre intègre désormais les bourses et prix, les subventions exceptionnelles ainsi que la subvention d'équilibre au budget des parkings.

Le budget prévu pour 2022 s'élève au total à 9 661 700 € pour ce chapitre.



- **Les indemnités et cotisations des élus** sont inscrites pour 695 300 € (700 000 € au BP 2021) ;
- **La subvention au budget annexe des restaurants** (1 000 000 €) est en progression de 114 620 € en raison de la perte de recettes des usagers du restaurant municipal ;
- **La subvention au budget annexe des parkings** (254 400 €) est en diminution de 41 500 € en raison de la diminution des frais d'amortissement ;
- **La subvention au CCAS** fixée à 1 867 120 € est en diminution de 14 780 €, pour tenir compte du temps partagé de la direction entre la Ville et le CCAS, pris en charge à 40% par la Ville et intègre une évolution de 1% en dehors ;
- **La subvention aux Scènes du Golfe** est revenue à son niveau d'origine à hauteur de 930 000 € ;
- **Les subventions aux écoles privées sous contrat d'association** sont inscrites pour un montant stable de 1 670 000 € ;
- **Les subventions de fonctionnement aux Associations (compte 6574)** : sont inscrites pour 1 969 250 € contre 1 867 690 € au BP 2021.

A noter que les subventions exceptionnelles inscrites au chapitre 67 sont basculées sur ce chapitre 65 dans la nouvelle nomenclature M57.

L'augmentation de 1,6% des dépenses de gestion s'explique en grande partie par les mesures gouvernementales qui impactent la masse salariale. A défaut, la progression serait limitée à 1,01%.

D. Charges financières

Les charges financières prévisionnelles sont prévues à hauteur de 1 350 000 € TTC.

Les intérêts de la dette liée au passage inférieur de Kérino s'élèvent à 690 000 € (TTC).

E. Charges exceptionnelles

La nomenclature M57 prévoit que seuls les crédits relatifs aux annulations de titre sur exercice antérieur sont inscrits au chapitre 67. Pour 2022, le montant prévisionnel est de 56 000 €.

F. Virement à la section d'investissement et amortissement.

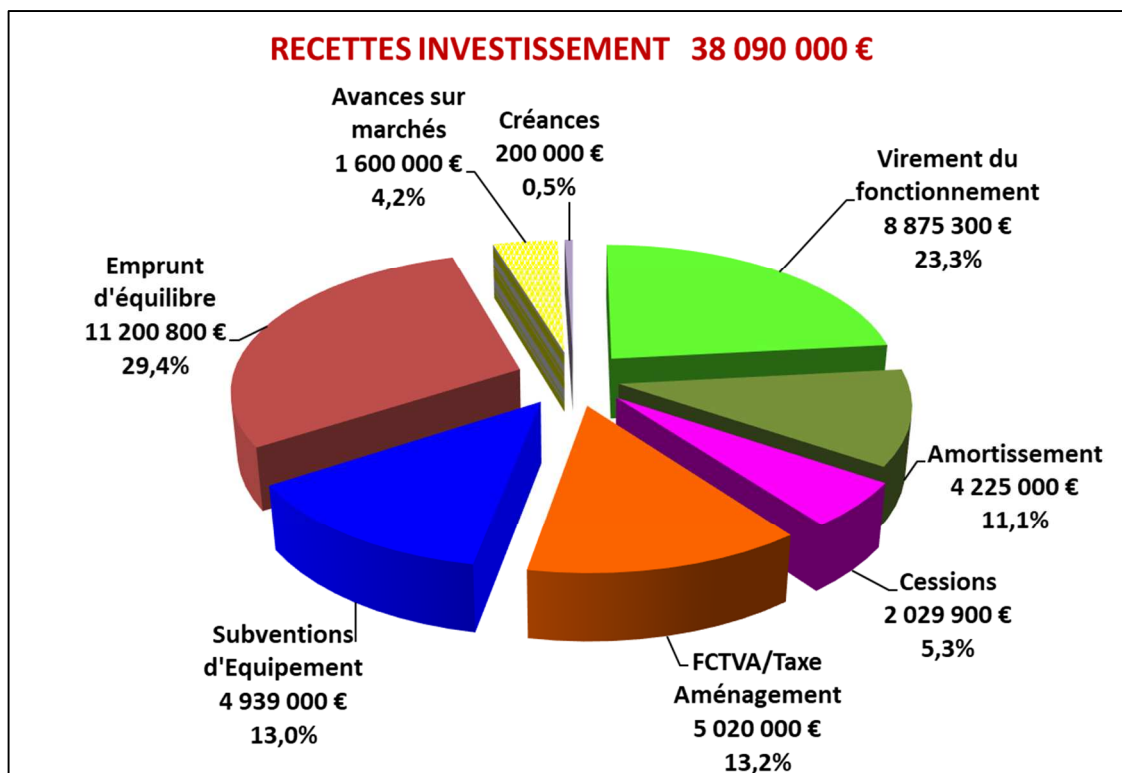
Le virement de la section de fonctionnement à l'investissement 8 875 300 € (contre 7 703 000 € au BP 2021), soit une hausse de 1 172 300 €.

La dotation aux amortissements, autre constituante de l'autofinancement, s'élève à 4 225 000 € (contre 4 150 000 € au BP 2021).

1.2 - Section d'investissement

1.2.1 Recettes

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à 38 090 000 €.



Le financement de la section d'investissement est assuré par :

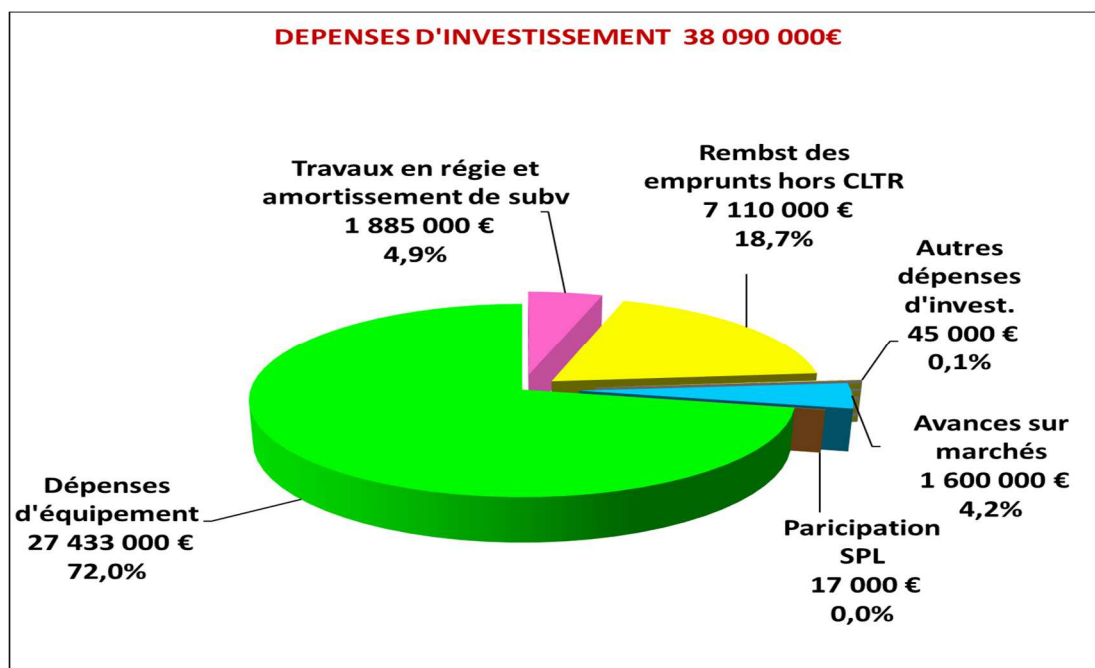
- **Les ressources propres** pour 5 020 000 €, comprenant le FCTVA (fonds de compensation de la TVA) pour 2 750 000 €, la taxe d'aménagement pour 2 260 000 € et le mécénat pour 10 000 € ;
- **Les subventions d'investissement**, prévues à hauteur de 4 939 000 €, à l'identique du BP 2021 pour tenir compte notamment du versement des subventions relatives à la Chapelle Saint Yves (1 439 000 €), aux équipements sportifs (1 533 536 €) et aux équipements culturels (274 000 €).

Les autres inscriptions du chapitre 13 concernent :

- ◆ Le reversement par l'Etat du produit des amendes de police pour 300 000 € ;
 - ◆ La dotation du fonds de soutien à l'investissement Local (DSIL) pour 150 000 € ;
 - ◆ Les participations des programmes d'aménagement d'ensemble (Kerbiquette et Nord Gare) pour 190 000 € ;
 - ◆ La participation de Morbihan Energie pour les travaux d'éclairage public pour 200 000 €.
- **Les produits de cessions** sont inscrits pour 2 029 900 €, dont 1 000 000 € au titre des cessions de terrains à des zones d'activités économiques à l'agglomération ;
 - **Les autres recettes** sont constituées du remboursement en capital de la dette des créances de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (GMVA) pour le haut débit et les piscines (200 000 €) ;
 - **Le virement de la section de fonctionnement à l'investissement** 8 875 300 € (contre 7 703 000 € au BP 2021) ;
 - **L'emprunt d'équilibre** est inscrit pour un montant prévisionnel de 11 200 800 € (contre 8 712 000 € au BP 2021). Il sera mobilisé au plus juste en fonction des besoins et des résultats du compte administratif 2021 ;
 - **La dotation aux amortissements** s'élève à 4 225 000 € (contre 4 150 000 € au BP 2021) ;
 - Une écriture d'ordre complémentaire concernant les avances sur marchés est inscrite pour 1 600 000 €.

1.2.2 Dépenses d'investissement

Cette section s'équilibre à 38 090 000 €.



Le budget des dépenses d'équipement du budget principal de 27 433 000 €, auquel s'ajoutent les programmes d'investissement des budgets annexes pour 315 925 €, soit un niveau sensiblement supérieur aux années précédentes. Ce programme ambitieux s'inscrit dans une perspective pluriannuelle et s'attache tout autant à l'entretien de notre patrimoine qu'à la réalisation de multiples projets dans tous les domaines, culturels, sportifs, éducatifs et vie quotidienne.

- **Poste "emprunts et dettes assimilées"** pour 7 110 000 € (contre 11 030 000 € au BP 2021) correspond au remboursement annuel du capital des emprunts. Ce montant comprend le remboursement de la dette du passage inférieur de Kérino pour un montant de 1 350 000 € TTC.

Les écritures des Crédits Long Terme Renouvelables (emprunts avec option de remboursement temporaire sur la gestion de la trésorerie), qui représentaient 3 480 000 € en 2021, ne sont pas inscrits en 2022 car elles arrivent à échéance.

La dette se répartit pour 27% en taux variable et 73% en taux fixe (hors dette PPP).

L'ensemble de la dette est classé en catégorie 1A (charte Gissler).

L'encours de dette au 1^{er} janvier 2022 est de 62.2 M€ (HT).

La dynamique de désendettement menée depuis plusieurs années a permis de maintenir une capacité de désendettement de 5,55 années, en dessous du seuil d'alerte fixé à 12 ans.

- **Poste « dotations, fonds divers et réserves »**

Un montant de 35 000 € est inscrit pour les remboursements de participation des années précédentes au regard des réalisations effectives.

- **Poste "dépenses d'équipement"** : 27 433 000 € (24 901 000 € au BP 2021) et qui est réparti sur les chapitres ci-après :

♦ Immobilisations incorporelles (logiciels, études...) (contre 1 374 000 € au BP 2021)	1 153 000 €
♦ Immobilisations corporelles (acquisitions et installations) (contre 5 083 000 € au BP 2021)	4 624 100 €
♦ Immobilisations en cours (travaux) (contre 16 871 000 € au BP 2021)	19 824 700 €
♦ Subventions d'équipement à verser (contre 1 573 000 € au BP 2021)	1 831 200 €

Les crédits inscrits au BP 2022 sont déclinés conformément au nouveau programme d'Autorisations de programme et crédits de paiement prévu à hauteur de 135 M€ pour les années 2022/2026.

➤ **Les projets nouveaux ou en cours inscrit au Budget 2022 sont :**

- ♦ La tribune est du « Stade de la Rabine » pour 3 500 000 € ;
- ♦ La fin des travaux du « Mail de la Rabine » pour 1 100 000 € ;
- ♦ La reconstruction de la salle de Sport Saint Exupéry au sein de l'AP « Rénovation d'équipement sportif » pour 1 100 000 € ;
- ♦ Les études et travaux pour la rénovation du château de « l'Hermine » pour 1 100 000 € ;
- ♦ La rénovation complète du terrain A et ses abords pour le stade Jo Courtel » pour 350 000 € ainsi que la fin du mini synthétique couvert pour 500 000 € ;
- ♦ La 1^{ère} partie de la réhabilitation du « Mur Saint Joseph » pour 650 000 € ;
- ♦ La poursuite de l'aménagement de Ménimur pour 410 000 € ;
- ♦ Une première tranche de travaux pour le Château Gaillard pour 50 000 € ;
- ♦ Les travaux de réhabilitation du Hangar culturel » pour 500 000 € (1^{ère} moitié) ;
- ♦ L'aménagement du Groupe scolaire/Centre de loisirs Kerniol pour 150 134 € ;
- ♦ La consolidation des remparts pour 521 000 € (dont la rue Burgault) ;
- ♦ La fin des paiements de la réhabilitation de la Chapelle Saint Yves pour 728 732 € ;
- ♦ Les acquisitions et les études pour le programme « Rive gauche » pour 1 666 000 € ;
- ♦ La participation de la commune au Pôle d'échange Multimodal pour 50 000 € ;
- ♦ Les études pour la réfection du tennis Club du Pargo pour 50 000 €.

Les reliquats des AP Palais des arts, Gymnase du Foso, Le Pargo 1^{ère} tranche sont inscrits pour un total de 53 833 €.

➤ **Les dépenses récurrentes inscrites au Budget 2022 sont :**

- ♦ L'autorisation de programme « Entretien d'espaces publics » pour 2 140 000 € qui comprend :
 - Les enveloppes de réfection et développement des carrefours à feux, des bornes escamotables, des horodateurs, des trottoirs, des aménagements de sécurité routière pour 760 000 € ;
 - Des crédits pour la signalétique pour 270 000 € ;
 - L'aménagement et la réfection de la voirie pour 1 110 000 €.

- ♦ L'autorisation de programme « Opérations spécifiques d'Espaces publics » pour 1 633 000 € qui comprend notamment :
 - La végétalisation de la place Anne de Bretagne pour 300 000 € ;
 - Des travaux autour de l'étang de Tohannic (aire jeux de Tohannic et parking) pour 160 000 € ;
 - Le réaménagement de la place Fareham pour 200 000 € ;
 - Le renforcement de talus rue du Commerce pour 100 000 € ;
 - Le Géo-référencement pour 155 000 € ;
 - Diverses opérations de réaménagement de voirie pour 485 000 €.

- ♦ L'autorisation de programme « Entretien et travaux de bâtiments (sauf Sport et Éducation) » pour 850 000 € comprend :
 - La construction ossuaire Boismoreau pour 40 000 € ;
 - Le gros entretien des bâtiments pour 350 000 € ;
 - Le chauffage et l'énergie pour 150 000 € ;
 - Le décret tertiaire pour 110 000 € ;
 - L'accessibilité pour 200 000 € .

- ♦ L'autorisation de programme « Opérations spécifiques bâtiments » pour 1 146 000 € comprend ;
 - La restauration de la toiture et des charpentes rue du Drezen pour 550 000 € ;
 - Les Travaux de rénovation de bâtiments municipaux pour 250 000 € ;
 - Le solde des travaux et études concernant le CIAP pour 177 000 € ;
 - Les reliquats de travaux 2021 (multi-accueil des Capucines et conservatoire) pour 169 000 €.

- ♦ L'autorisation de programme « Politique éducative » pour 400 000 € comprend :
 - L'entretien du patrimoine scolaire pour 200 000 € ;
 - L'installation et la réfection des cours de jeux d'école, ALSH et crèches pour 80 000 € ;
 - De multiples opérations individuelles pour une enveloppe globale de 120 000 €.

- ♦ L'autorisation de programme « Équipements sportifs » pour 490 000 € comprend ;
 - La réhabilitation et le gros entretien des stades et plein air pour 140 000 € ;
 - L'entretien des bâtiments pour 150 000 € ;
 - Les travaux de remises à neuf et extensions pour 200 000 €.

- ◆ L'autorisation de programme « Démocratie participative » pour 270 000 € qui comprend ;
 - Le budget participatif pour 200 000 € ;
 - Les conseils participatifs pour 70 000 €.

- ◆ L'autorisation de programme « Ouvrages d'art » pour 580 000 € qui comprend :
 - Les travaux sur ouvrages pour 100 000 € ;
 - Les travaux de renforcement rues Le Pontois/Decker pour 480 000 €.

- ◆ L'autorisation de programme « Vidéoprotection » pour 300 000 € (installation de caméras supplémentaires et mise à niveau) ;

- ◆ L'autorisation de programme « Développement durable » pour 2 462 000 € comprend :
 - Les plantations et la requalification du site de Bilaire pour 200 000 € ;
 - La réfection de chemins doux et pistes cyclables pour 350 000 € ;
 - La programmation des éclairages publics pour 1 912 000 €. Ce programme ambitieux de développement durable vise à la modernisation de l'éclairage (coffret et ampoules LED) par un investissement massif de 6,3 M€ sur 5 ans en partenariat avec la Caisse des dépôts par un financement dédié à des taux très avantageux. Cet engagement permettra d'économiser 100 000 € annuels dès 2023 et 200 000 € annuels à partir de 2024.

- ◆ L'autorisation de programme « Matériel et mobilier » pour 530 100 € ;

- ◆ L'autorisation de programme « Véhicules » pour 400 000 € ;

- ◆ L'autorisation de programme « Prospective urbaine » pour 1 110 000 € ;
 - Des crédits d'études pour 60 000 € ;
 - L'acquisitions dans le cadre de préemptions et des acquisitions foncières pour 1 025 000 € ;
 - Le PLU pour 50 000 €.

- ◆ L'autorisation de programme « Ressources Numériques » pour 650 000 € comprend les programmes annuels d'études ; de renouvellements des logiciels, la sécurité du système informatique, le matériel informatique ;

- ◆ L'autorisation de programme « Plan stratégique numérique » pour 400 000 € qui permettent de renforcer la modernisation de l'administration (nouveaux outils de gestion du courrier et de gestion du temps, évolution des logiciels des services financiers et des ressources humaines...) ;

- ◆ L'autorisation de programme « Subventions d'équipement et participation » dont 1 102 200 €, comprend notamment :
 - Les attributions de compensation pour 702 200 € ;
 - La subvention au budget annexe des restaurants pour 200 000 € ;
 - Les subventions pour le logement social pour 150 000 €.

- ♦ L'autorisation de programme « Rénovation façades » pour 500 000 € en augmentation sensible au regard des années passées afin de mettre en œuvre le programme ambitieux de l'OPAH-RU.

Le Budget 2022 démontre une situation saine, ainsi que l'atteste son épargne brute en augmentation et sa capacité de désendettement maintenue à un seuil raisonné.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement et des recettes de fonctionnement stabilisées malgré les impacts de la crise sanitaire, ainsi que la dynamique fiscale et les droits de mutation portent l'augmentation de notre autofinancement.

C'est le maintien de cette exigence portée par la Municipalité qui permet de financer un programme d'investissement fort, à la mesure de notre ambition d'une ville durable et dynamique.

2 - Les Budgets Annexes

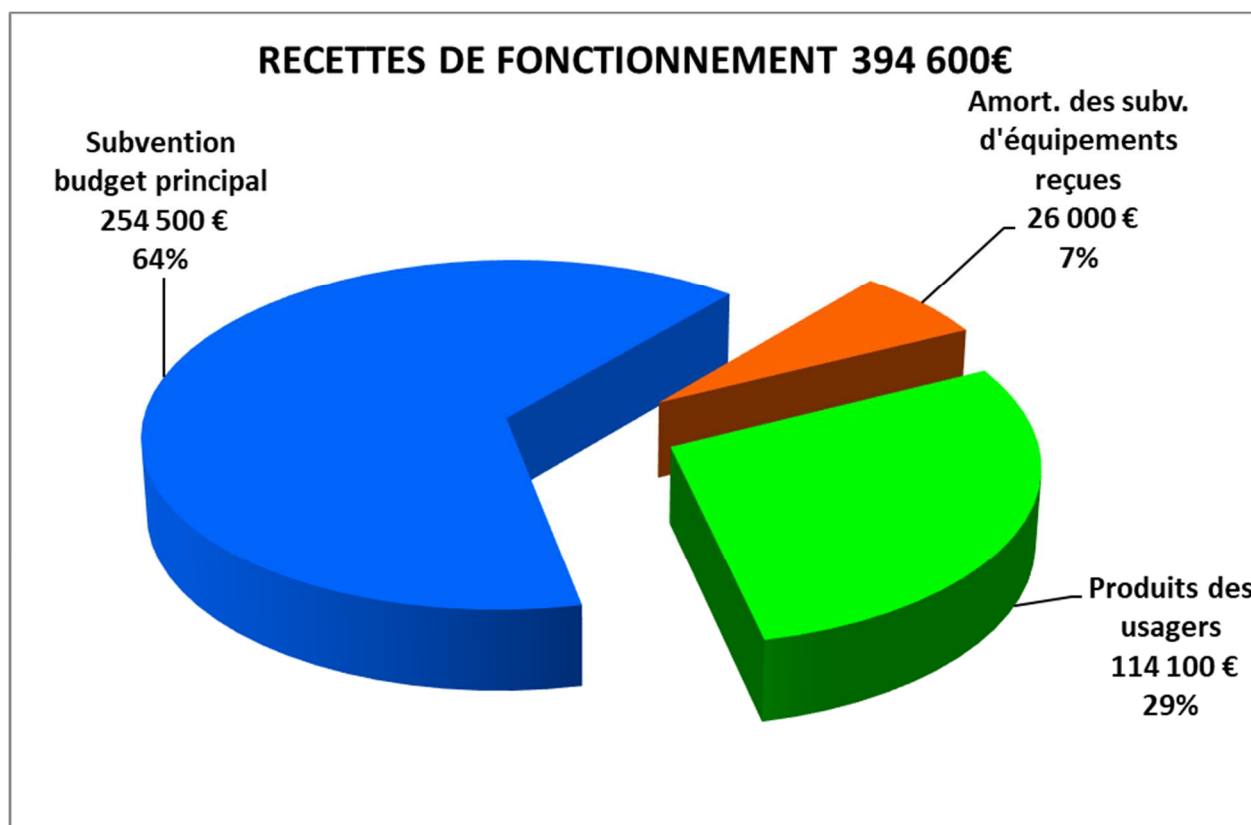
2.1 - Budget Parcs de stationnement

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 394 600 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 322 000 € pour la section d'investissement.

Ce budget concerne les parcs de stationnement Sainte Catherine, Nazareth, Palais des Arts et Créac'h.

2.1.1 - Section de fonctionnement

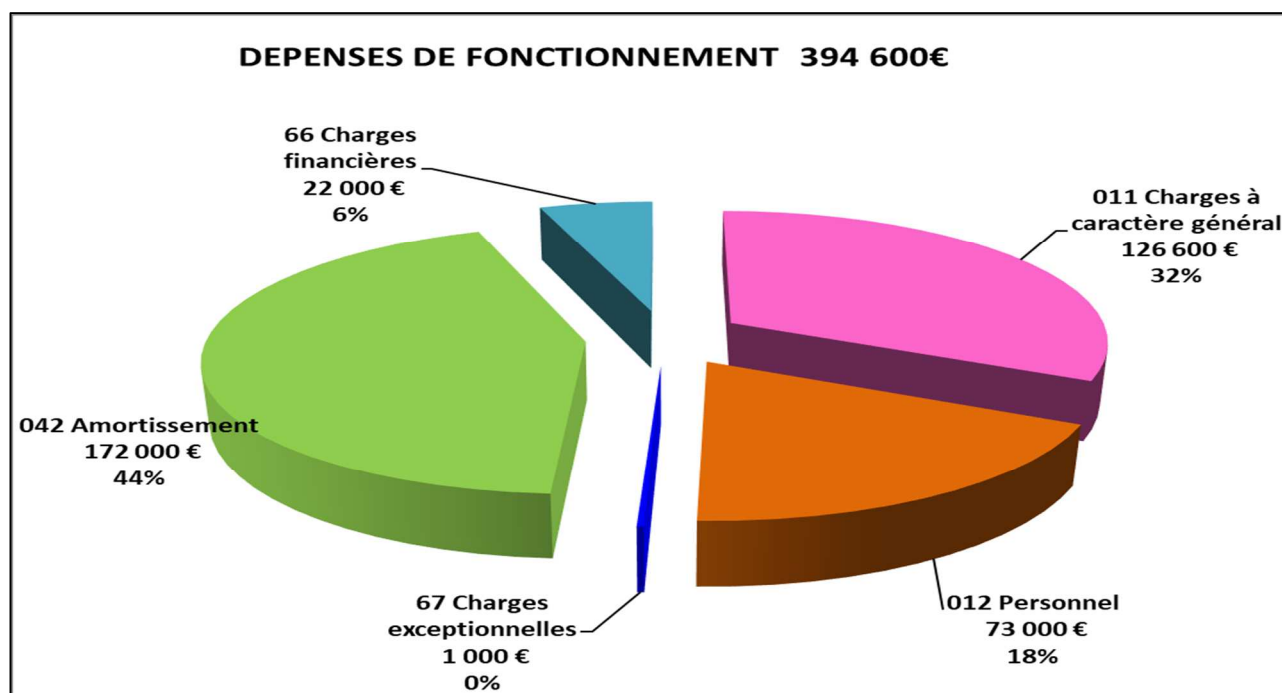
A - Produits



Les produits émanant des usagers des parcs de stationnement gérés en régie sont prévus en légère augmentation pour un montant de 114 100 € de l'augmentation décidée des tarifs.

Le complément de recettes nécessaire afin d'équilibrer ce budget provient du budget principal, pour 254 500 €, soit un montant inférieur à celui du BP 2021 (296 000 € au BP 2021).

B - Charges



Les charges à caractère général sont inscrites pour 126 600 € (124 100 € au BP 2021).

Les charges de personnel sont inscrites pour un montant de 73 000 € (+ 2 000 € par rapport au BP 2021).

Les charges financières diminuent pour la partie « remboursement des intérêts de l'année » passant de 26 000 € à 22 000 €, soit - 4 000 €.

La dotation aux amortissements est inscrite à concurrence de 172 000 € en baisse de 78 000 € par rapport au BP 2021 en raison d'immobilisations arrivées en fin de l'amortissement

2.1.2 - Section d'investissement

Le budget de la section d'investissement est en diminution par rapport au BP 2021 (322 000 € contre 501 000 € au BP 2021).

Les dépenses d'équipement sont inscrites pour 145 000 € (contre 281 000 € au BP 2021) pour la réalisation de menus travaux de gros entretiens dans les différents parkings.

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 150 000 € (contre 151 000 € au BP 2021).

Les dépenses d'investissement sont couvertes par la dotation aux amortissements pour 172 000 € par un emprunt d'équilibre budgétaire pour 149 000 € et par le produit des cautions pour 1 000 €.

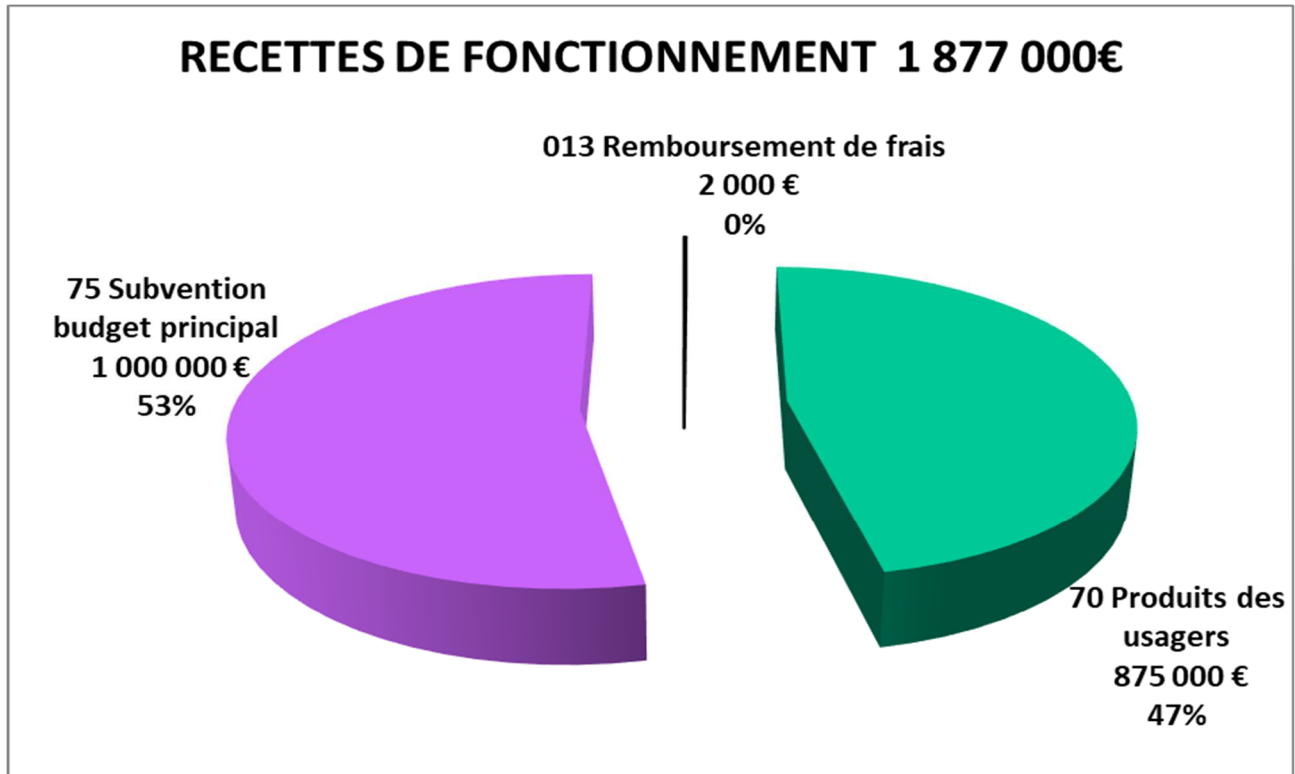
L'encours de la dette au BP 2022 s'élève à 755 284,67 €.

2.2 - Budget Restaurants municipaux

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 877 000 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 273 925 € pour la section d'investissement.

2.2.1 - Section de fonctionnement

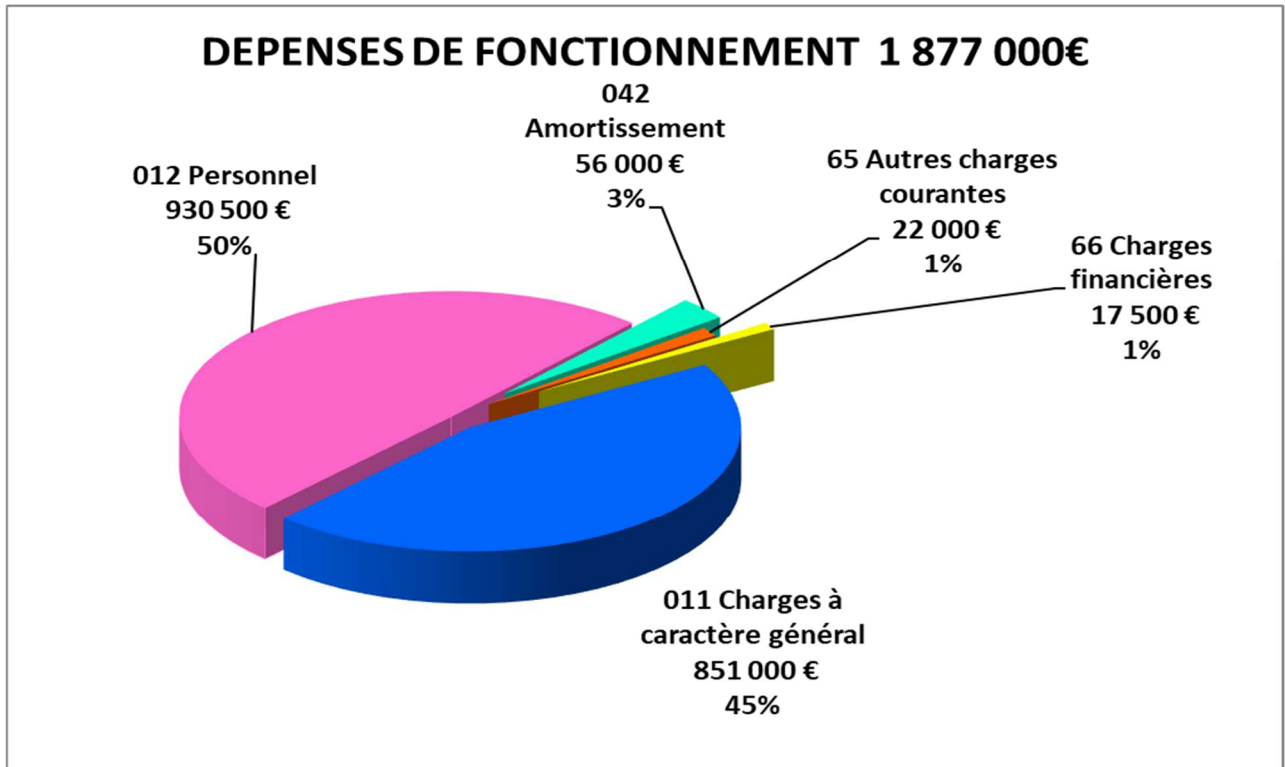
A - Produits



Ce budget trouve son équilibre par les recettes provenant des usagers des cantines scolaires pour 660 000 €. Les recettes des autres usagers (215 000 €) sont en atténuation de 100 000 € compte tenu de la fermeture du restaurant de la rue de la Loi.

Une subvention d'équilibre du budget principal est prévue pour un montant de 1 000 000 € (885 380 € au BP 2021) et représente 53% de ses ressources.

B - Charges



Les charges de personnel s'élèvent à 930 500 € identique du BP 2021.

Les charges à caractère général pour 851 000 € (contre 863 680 € au BP 2021) dont 430 000 € pour l'alimentation et 67 200 € pour les fluides. 47 500 € sont prévus pour la poursuite de l'étude d'accompagnement à la construction concertée du projet alimentaire des restaurants scolaires, l'étude d'organisation du service restauration et l'étude de relocalisation des approvisionnements.

Les charges financières diminuent, passant de 18 000 € à 17 500 €.

Sur le chapitre 65 des autres charges courantes, une enveloppe de 12 000 € est prévue pour les admissions en non-valeur (notamment les effacements de dette) et une enveloppe de 10 000 € pour les régularisations de TVA.

La dotation aux amortissements est inscrite à concurrence de 56 000 € (36 000 € au BP 2021).

2.2.2 - Section d'investissement

Le remboursement du capital de la dette est inscrit à hauteur de 103 000 € (100 500 € au BP 2021).

Des dépenses d'équipement sont prévues à hauteur de 109 725 € pour l'acquisition de matériel et de mobilier, pour 61 200 € pour l'acquisition de véhicules.

Le financement des dépenses d'investissement est assuré par l'autofinancement pour 56 000 €, par le FCTVA pour 17 925 € et par une subvention d'équipement du budget principal pour 200 000 €.

L'encours de la dette au BP 2022 s'élève à 667 530 €.

2.3 - Budget Lotissements d'habitation

Le budget primitif 2022 du lotissement Beaupré Lalande est équilibré en section de fonctionnement à hauteur de 814 000 €.

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 807 000 €.

Les écritures réelles correspondent :

- Pour les dépenses à 43 000 € pour la réalisation de travaux d'aménagement et le paiement de taxes foncières et à 2 000 € pour les frais financiers en fonctionnement. 762 000 € sont inscrits en section d'investissement pour le remboursement du capital de la dette.
- Concernant les recettes réelles qui consistent principalement en produits de cessions des lots de terrains à aménager, elles sont inscrites à hauteur de 767 000 €.

La totalité des inscriptions restantes correspond à des écritures d'ordre budgétaire (qui ne se traduisent pas par des encaissements ou des décaissements d'argent) relatives à des variations de stock des terrains.

L'encours de la dette au BP 2022 s'élève à 1 443 053 €.

* * *

